

DELEGUER SON DOSSIER PAC 2024 A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES P.O

1. Se rendre à l'adresse <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>
Vous arrivez sur la page d'accueil de Télépac.



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LEGALES | CONSEILS | QUESTIONS / REPONSES | CONDITIONNALITE | FORMULAIRES ET NOTICES 2020 | FORMULAIRES ET NOTICES 2021 | FORMULAIRES ET NOTICES 2022

Utilisateur (numéro package pour les agriculteurs) :

Mot de passe :

[Connexion](#)

[Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

TELEDECLARATION DES DOSSIERS PAC 2022

- La télédéclaration du dossier PAC 2022 est fermée. Vous pouvez toujours consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.
- Dérogations jachères SIE suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie : les modalités de déclaration ont été adaptées, reportez-vous à la notice "Dispositions générales relatives à la campagne 2022" dans l'onglet "Formulaires et notices 2022".

2. Connectez-vous comme vous le faites habituellement avec votre numéro package et votre mot de passe (1) et cliquez sur Connexion (2).



Utilisateur : 1
(numéro package pour les agriculteurs)

Mot de passe : 1

2 [Connexion](#)

[Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

3. Vous arrivez directement dans l'accueil de votre compte Télépac. Cliquez sur Délégation à un organisme de services (3)



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 7h à 21h, le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heure de métropole) [Déconnexion](#)

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LEGALES | CONSEILS | QUESTIONS / REPONSES | CONDITIONNALITE | FORMULAIRES ET NOTICES 2022 | FORMULAIRES ET NOTICES 2023 | FORMULAIRES ET NOTICES 2024

N° PACAGI : Monsieur GAUTHIER Stéphane
N° SIRET : 39031698200078
Dernière connexion le 02/04/2024 à 19:38:37
[Modifier votre mot de passe](#)

Téléprocédures

- Données de l'exploitation
- Références bancaires
- Délégation à un organisme de services** 3
- Dossier PAC 2024
- Aide caprine 2024
- Aide ovines 2024
- Aide VSLM 2024
- Aide bovine Hexagone 2024

Mes données et documents

TELEDECLARATION DES DOSSIERS PAC 2024

- La télédéclaration des dossiers PAC 2024 ouvre au 1er avril 2024. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mai 2024. Du 16 mai au 10 juin 2024 la télédéclaration sera toujours possible mais des réductions seront appliquées.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2024

- Les télédéclarations des demandes d'aide bovine et d'aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux bio (VSLM) pour 2024 est ouverte depuis le 1er janvier. La date limite de dépôt sans réduction est fixée au 15 mai 2024. Du 16 mai au 10 juin 2024 la télédéclaration sera toujours possible mais des réductions seront appliquées.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDE OVINE ET CAPRINE 2024

- La télédéclaration des demandes d'aide ovine (AO) et d'aide caprine (AC) pour 2024 est close.

INFORMATION SECURITE

Suite à différentes tentatives d'hameçonnage et afin de préserver vos données personnelles d'utilisations frauduleuses, nous vous informons que toute demande de documents d'exploitation à des motifs de contrôle ne peut émaner que d'un agent de l'administration et que vous êtes informé d'un contrôle sur pièce avant toute demande. **En cas de doute, nous vous invitons à vous rapprocher des organismes de contrôles présents sur votre territoire.**

Dans votre espace Données et documents

Vous pouvez accéder aux données détaillées concernant le paiement de vos aides. Pour prendre connaissance de ce

4. Une nouvelle fenêtre s'ouvre. Cliquez sur Délégation (4).



ACCUEIL

N° PACAGE : MONSIEUR : N° SIRET :

ACCUEIL

PRESENTATION DE LA DELEGATION DE TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC

Vous pouvez confier la télédéclaration de votre dossier PAC 2024 à un organisme de services. Celui-ci doit être préalablement inscrit et agréé auprès de la DDTM de votre département.

Vous avez deux possibilités :

- La première consiste à confier la préparation de votre télédéclaration PAC 2024 à un organisme désigné, sans lui confier la signature du dossier. Dès que la télédéclaration de votre dossier PAC 2024 sera validée par votre organisme de services, vous devrez alors signer vous-même votre télédéclaration PAC. Attention, vous devrez la signer sous telepac le 15 mai 2024 au plus tard. Après cette date et jusqu'au 10 juin 2024 inclus, vous aurez encore la possibilité de signer votre télédéclaration PAC sous telepac mais des réductions pour dépôt tardif seront appliquées;
- La deuxième possibilité consiste à confier également la signature de votre dossier PAC 2024 à l'organisme de services. Dans ce cas, votre télédéclaration PAC 2024 sera signée sous telepac directement par l'organisme de services.

Dans les deux cas et sous réserve que votre déclaration ait été signée au plus tard le 10 juin 2024, l'organisme de services pourra apporter les modifications nécessaires à votre déclaration directement sous telepac en cas d'erreur, d'oubli ou de modification à signaler à l'administration, jusqu'au 20 septembre 2024 inclus.

PRESENTATION DE LA DELEGATION DE SUIVI ADMINISTRATIF

Vous avez la possibilité de permettre à un organisme de services de consulter les informations et courriers figurant dans votre espace "Mes données et documents" situé dans telepac. Cette habilitation entre dans le cadre d'une délégation de suivi administratif de vos aides PAC, que vous pouvez accorder à un organisme de services. Celui-ci doit avoir été préalablement inscrit et agréé auprès de la DDTM de votre département pour un tel type de mandat. L'organisme que vous désignez pourra alors consulter, pour la campagne choisie, les éléments suivants vous concernant :

- Les formulaires issus de votre télédéclaration PAC et de vos éventuelles demandes d'aides animales ;
- Votre RPG déclaré et votre RPG constaté (lots, parcelles, SNA, ZDH) ; c'est sur ce RPG constaté que seront indiquées les éventuelles propositions de modification de l'administration ;
- Votre portefeuille DPB (événements intervenus, synthèse des droits, activation de vos DPB...);
- Votre RPG MAEC/Bio et la synthèse de vos engagements MAEC/Bio ;
- Vos données d'élevage (détail de votre cheptel bovin sur toutes les campagnes : animaux détenus à date, historique des mouvements, ...);
- Les courriers que vous avez reçus de la part de la DDTM et qui sont stockés dans telepac (notification de portefeuille DPB, lettres de fin d'instruction, relevés de paiement etc.) ;
- Le détail du calcul de vos aides ;
- Les paiements le cas échéant effectués.

Il pourra également, si vous le permettez, répondre pour vous à une demande de photo géolocalisée demandée par l'administration sur l'application pour smartphone dédiée. Cette demande est possible lorsque le système de suivi des surfaces en temps réel (SSTR) mis en place en 2024 ne permet pas de s'assurer de l'élégibilité du couvert présent sur une ou plusieurs parcelles de votre exploitation.

Vous accordez cette délégation pour une ou plusieurs campagnes précises. Vous pouvez actuellement donner délégation pour le suivi des campagnes 2022 et/ou 2023 et/ou 2024.

CAS PARTICULIER DES GAEC

Pour un GAEC, les demandes de délégation doivent être signées par tous les associés. Comme une seule signature est possible par voie électronique, les associés doivent donner délégation de signature à celui d'entre eux qui procédera à l'enregistrement des délégations.

Si vous êtes dans un GAEC, vous devez à cet effet imprimer et remplir le document d'Autorisation de signature de délégation, accessible dans l'onglet "FORMULAIRES ET NOTICES 2024". Ce document ne doit pas être envoyé à l'administration : il doit simplement être conservé sur l'exploitation et pouvoir être présenté en cas de contrôle.

ATTENTION

L'enregistrement sous telepac d'une délégation à un organisme de services ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec cet organisme : vous devez avoir préalablement contacté l'organisme et vous être assuré qu'il prend bien en charge votre type de délégation .

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la DDTM de votre département.

[DÉLÉGATION](#)

4

5. Cliquez sur Nouvelle déclaration (5) (dans Synthèse vous y trouverez le récapitulatif de vos délégations précédentes. Si c'est la première fois, cette information n'apparaît pas)



Assurance au 0 800 311 871 (appel gratuit)
du lundi au vendredi 08h15 à 21h
le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heures de métropole).

telepac Délégation à un organisme de services

SYNTHÈSE

Vous avez procédé à la signature électronique des délégations suivantes :

Délégation auprès de l'organisme Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales pour le suivi administratif de la campagne 2021

Date de la signature : 06/04/2023
Etat : Accepté
Adresse : 19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX
Représenté par : CORMARY BOURREL Myriam en qualité de : Directrice

[Cliquez ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation](#)
[Cliquez ici pour consulter l'accusé de validation de votre délégation par l'organisme](#)

Délégation auprès de l'organisme Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales pour le suivi administratif de la campagne 2022

Date de la signature : 06/04/2023
Etat : Accepté
Adresse : 19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX
Représenté par : CORMARY BOURREL Myriam en qualité de : Directrice

[Cliquez ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation](#)
[Cliquez ici pour consulter l'accusé de validation de votre délégation par l'organisme](#)

[PAGE PRÉCÉDENTE](#) [NOUVELLE DÉLÉGATION](#)

5

6. Sélectionnez dans le menu déroulant, « Chambre d'agriculture – Pyrénées Orientales » (6).



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit)
du lundi au vendredi de 9h à 17h
le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heures de métropole).

Deconnexion

ACCUEIL DÉLÉGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : N° SIRET : B1

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Pour la campagne PAC 2023, les délégations évoluent :

- La délégation de télédéclaration du dossier PAC, même sans signature, permet désormais à l'organisme de service de modifier la télédéclaration après signature (accès au bouton « modifier après dépôt »)
- La délégation de suivi administratif peut inclure, si vous le souhaitez, la possibilité pour l'organisme de service de répondre aux demandes de photos géolocalisées que vous adresse l'administration dans le cadre du suivi des surfaces en temps réel sur l'application dédiée (PGL).

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez vos délégations (*) :

(Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre délégation n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDTM de votre département.)

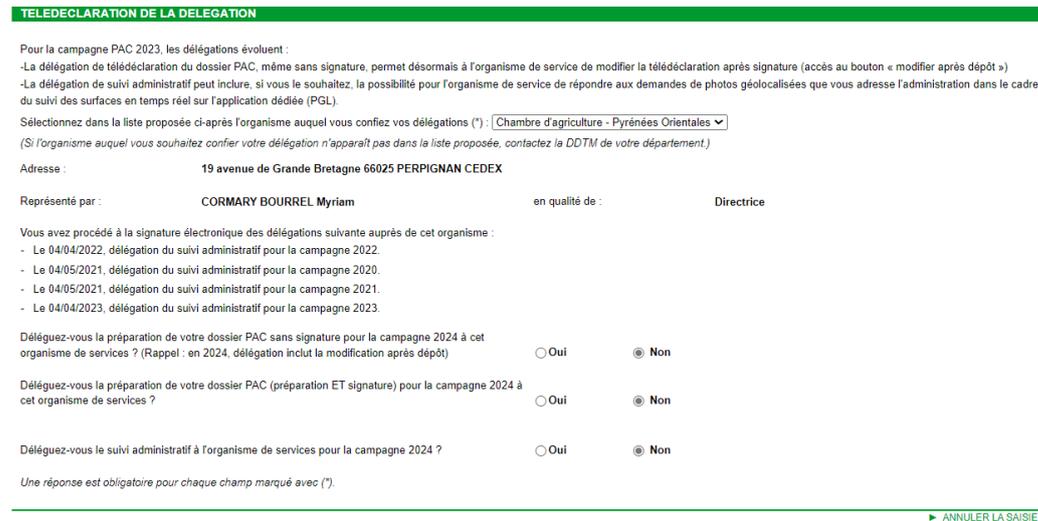
Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*).

Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales
CIVAM BIO 66
SARL PPG ACCOMPAGNEMENT
SCAARTERRIS - 66
SCV Vignoble Dom Brial

6

► ANNULER LA SAISIE

7. Vous arrivez ensuite à cette page



TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Pour la campagne PAC 2023, les délégations évoluent :

- La délégation de télédéclaration du dossier PAC, même sans signature, permet désormais à l'organisme de service de modifier la télédéclaration après signature (accès au bouton « modifier après dépôt »)
- La délégation de suivi administratif peut inclure, si vous le souhaitez, la possibilité pour l'organisme de service de répondre aux demandes de photos géolocalisées que vous adresse l'administration dans le cadre du suivi des surfaces en temps réel sur l'application dédiée (PGL).

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez vos délégations (*) : **Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales**

(Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre délégation n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDTM de votre département.)

Adresse : **19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX**

Représenté par : **CORMARY BOURREL Myriam** en qualité de : **Directrice**

Vous avez procédé à la signature électronique des délégations suivante auprès de cet organisme :

- Le 04/04/2022, délégation du suivi administratif pour la campagne 2022.
- Le 04/05/2021, délégation du suivi administratif pour la campagne 2020.
- Le 04/05/2021, délégation du suivi administratif pour la campagne 2021.
- Le 04/04/2023, délégation du suivi administratif pour la campagne 2023.

Déleguez-vous la préparation de votre dossier PAC sans signature pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? (Rappel : en 2024, délégation inclut la modification après dépôt) Oui Non

Déleguez-vous la préparation de votre dossier PAC (préparation ET signature) pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? Oui Non

Déleguez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2024 ? Oui Non

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*).

► ANNULER LA SAISIE

8. Cochez :

- *Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC sans signature ?* **NON (8.1)**
- *Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC (préparation et signature) ?* Cliquez **OUI (8.2)**
- *Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2024 ?*
Cliquez **OUI** → Elle permet qu'une fois le dossier PAC soit finalisé et signé, la Chambre d'agriculture puisse accéder à votre compte Télépac afin de mieux le suivre l'avancement du dossier) **(8.3)**.
Puis, une nouvelle option apparait :
→ *Souhaitez-vous que la délégation du suivi administratif 2024 inclue l'envoi de photos géolocalisées.* Cliquez **NON (8.4)**

Ensuite, cliquez sur Confirmez la Délégation **(8.5)**

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Pour la campagne PAC 2023, les délégations évoluent :
-La délégation de télédéclaration du dossier PAC, même sans signature, permet désormais à l'organisme de service de modifier la télédéclaration après signature (accès au bouton « modifier après dépôt »)
-La délégation de suivi administratif peut inclure, si vous le souhaitez, la possibilité pour l'organisme de service de répondre aux demandes de photos géolocalisées que vous adresse l'administration dans le cadre du suivi des surfaces en temps réel sur l'application dédiée (PGL).

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez vos délégations (*) : Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales ▼
(Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre délégation n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDTM de votre département.)

Adresse : **19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX**

Représenté par : **CORMARY BOURREL Myriam** en qualité de : **Directrice**

Vous avez procédé à la signature électronique des délégations suivante auprès de cet organisme :
- Le 04/04/2022, délégation du suivi administratif pour la campagne 2022.
- Le 04/05/2021, délégation du suivi administratif pour la campagne 2020.
- Le 04/05/2021, délégation du suivi administratif pour la campagne 2021.
- Le 04/04/2023, délégation du suivi administratif pour la campagne 2023.

Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC sans signature pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? (Rappel : en 2024, délégation inclut la modification après dépôt) Oui **Non 8.1**

Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC (préparation ET signature) pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? **Oui 8.2** Non **8.2**

Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2024 ? **Oui 8.3** Non **8.3**

Souhaitez-vous que la délégation de suivi administratif 2024 inclue l'envoi de photos géolocalisées ? Oui **Non 8.4**

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)

8.5
▶ CONFIRMER LA DÉLÉGATION
▶ ANNULER LA SAISIE

9. Si une campagne antérieure à 2024 apparait comme sur l'exemple ci-dessous :

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Pour la campagne PAC 2023, les délégations évoluent :
-La délégation de télédéclaration du dossier PAC, même sans signature, permet désormais à l'organisme de service de modifier la télédéclaration après signature (accès au bouton « modifier après dépôt »)
-La délégation de suivi administratif peut inclure, si vous le souhaitez, la possibilité pour l'organisme de service de répondre aux demandes de photos géolocalisées que vous adresse l'administration dans le cadre du suivi des surfaces en temps réel sur l'application dédiée (PGL).

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez vos délégations (*) : Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales ▼
(Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre délégation n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDTM de votre département.)

Adresse : **19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX**

Représenté par : **CORMARY BOURREL Myriam** en qualité de : **Directrice**

Vous avez procédé à la signature électronique des délégations suivante auprès de cet organisme :
- Le 06/04/2023, délégation du suivi administratif pour la campagne 2021.
- Le 06/04/2023, délégation du suivi administratif pour la campagne 2022.

Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC sans signature pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? (Rappel : en 2024, délégation inclut la modification après dépôt) Oui **Non**

Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC (préparation ET signature) pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? Oui **Non**

Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2023 ? Oui **Non**

Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2024 ? Oui **Non**

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)

▶ ANNULER LA SAISIE

9. Suite : Cochez :

- Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC sans signature ? **NON (9.1)**
- Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC (**préparation et signature**) ? Cliquez **OUI (9.2)**
- Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services **pour la campagne 2023** ?
Cliquez **OUI** → Elle permet qu'une fois le dossier PAC soit finalisé et signé, la Chambre d'agriculture puisse accéder à votre compte Télépac afin de mieux le suivre l'avancement du dossier) (**9.3**).
Puis, une nouvelle option apparaît :
→ **Souhaitez-vous que la délégation du suivi administratif 2023 inclue l'envoi de photos géolocalisées.** Cliquez **NON (9.4)**
- Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services **pour la campagne 2024** ?
Cliquez **OUI** → Elle permet qu'une fois le dossier PAC soit finalisé et signé, la Chambre d'agriculture puisse accéder à votre compte Télépac afin de mieux le suivre l'avancement du dossier) (**9.5**).
Puis, une nouvelle option apparaît :
→ **Souhaitez-vous que la délégation du suivi administratif 2023 inclue l'envoi de photos géolocalisées.** Cliquez **NON (9.6)**

Ensuite, cliquez sur Confirmez la Délégation (9.7)

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Pour la campagne PAC 2023, les délégations évoluent :

- La délégation de télédéclaration du dossier PAC, même sans signature, permet désormais à l'organisme de service de modifier la télédéclaration après signature (accès au bouton « modifier après dépôt »)
- La délégation de suivi administratif peut inclure, si vous le souhaitez, la possibilité pour l'organisme de service de répondre aux demandes de photos géolocalisées que vous adresse l'administration dans le cadre du suivi des surfaces en temps réel sur l'application dédiée (PGL).

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez vos délégations (*) : Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales

(Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre délégation n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDTM de votre département.)

Adresse : **19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX**

Représenté par : **CORMARY BOURREL Myriam** en qualité de : **Directrice**

Vous avez procédé à la signature électronique des délégations suivante auprès de cet organisme :

- Le 06/04/2023, délégation du suivi administratif pour la campagne 2021.
- Le 06/04/2023, délégation du suivi administratif pour la campagne 2022.

Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC sans signature pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? (Rappel : en 2024, délégation inclut la modification après dépôt) Oui Non **9.1**

Délégez-vous la préparation de votre dossier PAC (préparation ET signature) pour la campagne 2024 à cet organisme de services ? Oui Non **9.2**

Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2023 ? Oui Non **9.3**

Souhaitez-vous que la délégation de suivi administratif 2023 inclue l'envoi de photos géolocalisées ? Oui Non **9.4**

Délégez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2024 ? Oui Non **9.5**

Souhaitez-vous que la délégation de suivi administratif 2024 inclue l'envoi de photos géolocalisées ? Oui Non **9.6**

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec ().*

9.7 ▶ CONFIRMER LA DÉLÉGATION ▶ ANNULER LA SAISIE

10. Cochez, **NON** ou **OUI**, puis Accepter les conditions et signer électroniquement le dépôt de la délégation (10) :

- **NON**, pour ne pas recevoir par mail la confirmation de l'enregistrement de la délégation (accusé de réception de la démarche).
Ensuite, « Accepter les conditions et signer électroniquement le dépôt de la délégation » (10).
- **OUI**, de recevoir par mail la confirmation de l'enregistrement de la délégation (accusé de réception de la démarche). Puis, rentrez votre adresse de messagerie électronique.
Ensuite, « Accepter les conditions et signer électroniquement le dépôt de la délégation » (10.1).

DELEGATION

Voici la liste des délégations que vous confiez à l'organisme **Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales** :

- Délégation de la préparation et signature de votre dossier PAC pour la campagne 2024.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2023.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2024.

Adresse : **19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX**

Représenté par : **CORMARY BOURREL Myriam** en qualité de : **Directrice**

Pour que votre délégation soit prise en compte, vous devez la signer électroniquement sous telepac. (Vous aurez encore la possibilité de modifier votre délégation tant que l'organisme désigné n'aura pas lui-même validé sous telepac la prise en charge de votre délégation).

ATTENTION - La signature sous telepac de votre délégation à un organisme de services ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec cet organisme. Vous devez avoir préalablement contacté l'organisme et vous être assuré qu'il prend bien en charge votre déclaration.

A la suite de votre signature, souhaitez-vous recevoir par mail la confirmation de l'enregistrement de votre délégation et, ultérieurement, la décision de l'organisme de services auquel vous avez délégué (*) ? Oui Non **10**

Adresse de messagerie électronique :

Confirmation de l'adresse de messagerie :

(Si vous répondez Non et que vous ne renseignez donc pas d'adresse de messagerie électronique, vous pourrez tout de même consulter l'état de votre demande de délégation en vous connectant à telepac).

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)

10.1 [▶ ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DÉPÔT DE LA DÉLÉGATION](#) [▶ ANNULER L'OPÉRATION](#)

11. Cliquez sur [Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation](#) (11).

DELEGATION

Vous venez de procéder le **03/04/2024** à la signature électronique auprès de l'organisme **Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales** des délégations suivantes :

- Délégation de la préparation et signature de votre dossier PAC pour la campagne 2024.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2023.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2024.

[▶ Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.](#) **11**

ATTENTION - La signature sous telepac de votre délégation à un organisme de services ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec cet organisme. Vous devez avoir préalablement contacté l'organisme et vous être assuré qu'il prend bien en charge votre déclaration.

Vous pouvez à tout moment revenir sur telepac pour voir si l'organisme de services a accepté ou rejeté votre délégation, ou s'il ne s'est pas encore prononcé.

[▶ RETOUR ACCUEIL](#)

À cette étape, vous avez demandé la délégation à la Chambre d'agriculture.
Vous devez attendre qu'elle soit acceptée.